

## Avis de Soutenance

Monsieur Sacha SYDORYK

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La doctrine constitutionnelle. Étude des discours de connaissance du droit constitutionnel contemporain français*

dirigés par Monsieur Xavier MAGNON et Madame Wanda MASTOR

Soutenance prévue le **mardi 08 décembre 2020 à 9h00**

Lieu : 21 allées de Brienne – Manufacture des Tabacs 31000 Toulouse  
Salle MQ212

### Composition du jury proposé

M. Xavier MAGNON	Aix Marseille Université	Directeur de thèse
Mme Wanda MASTOR	Université Toulouse 1 Capitole	Co-directrice de thèse
Mme Manon ALTWEGG-BOUSSAC	Université Paris Est-Créteil	Rapporteur
M. Thomas HOCHMANN	Université de Reims Champagne-Ardenne	Rapporteur
M. Fabrice MELLERAY	Science Po Paris, École de droit	Examineur
M. Mathieu CARPENTIER	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur

**Mots-clés :** Droit public, Droit constitutionnel, Théorie du droit, Doctrine

### Résumé :

La doctrine constitutionnelle ici entendue n'est pas constituée par les auteurs, les professeurs ou plus largement les universitaires, mais par les écrits effectivement produits sur le droit constitutionnel et qui cherchent à le connaître, ce qui implique une définition de droit ainsi qu'une délimitation de ce qu'est une connaissance en droit. Ces éléments liminaires établis, la démonstration révèle une absence de définition explicite de cadres d'analyses du droit constitutionnel, tant concernant l'ontologie du droit constitutionnel que le langage ou les concepts. Ces éléments sont approchés intuitivement, et il en résulte une approche jurisprudentaliste du droit constitutionnel, sans écoles pour encadrer ou structurer méthodologiquement la production scientifique. Le fond du discours produit ne permet alors pas une connaissance complète du droit constitutionnel, tant sur le plan de la signification des énoncés que sur celui de la systématisation de la jurisprudence. À l'inverse, le discours est axé sur l'évaluation axiologique. Les éléments de forme relatifs à la production de ce droit constitutionnel semblent également influencer la production du discours en ce sens, qu'il s'agisse des contraintes d'édition ou de publication ainsi que des éléments internes au corps universitaire qui incitent à la production du discours doctrinal.